

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 16 décembre 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, LAROCHE Romain

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s)

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

597- ADHESION SIVOS 2025

Compte tenu du caractère récurrent du débat sur le coût annuel du SIVOS qui est de 33 000 € pour 2024 et ce pour une moyenne de 16,5 enfants scolarisés (19 au 1^{er} semestre et 14 au 2^{eme}) soit 2000 € par enfant

Compte tenu que d'autres communes extérieures au SIVOS se voient appliquer une tarification de 650 € par enfant, malgré notre demande de réajuster leur participation pour le budget 2024 du SIVOS et ce au principe de l'équité.

Compte tenu que nous demandons de manière récurrente un audit énergétique de l'école afin de réduire le coût de l'énergie, une meilleure distribution des locaux dans le même but.

Compte tenu de la fixation par M le préfet pour les années 2025 et 2026 d'un coût annuel de référence fixé au terme d'une étude sur le coût moyen départemental des écoles publiques du Loir & Cher, soit :

1917 € par élève de classe maternelle

982 € par élève de classe élémentaire

Soit un coût annuel pour notre commune très inférieur,

Le conseil décide que la commune de MEHERS se retire du SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2025, selon le scrutin :

1 Contre : LIONS Gilles

8 Pour : FRANQUELIN Jean-Philippe, POINTEAUX Josette, FICHTEN Marie-Pierre, LIONS Pascale, VALLETTA Annick, TEITGEN Carole, FRANQUELIN Florentin, DEBRUYNE Caroline

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre

Certifié exécutoire le 15 janvier 2025

Transmis en préfecture le 15 janvier 2025